

TWEEDSMUIR

[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au huitième jour du mois de décembre 1938. NEANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons cru convenable de proroger de nouveau ledit Parlement jusqu'à JEUDI, le douzième jour du mois de janvier 1939 de nature à ce que vous et chacun de vous ne soyez tenus et contraints d'être présents le huitième jour de décembre 1938, en Notre cité d'Ottawa. NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, jeudi le douzième jour du mois de janvier 1939, à trois heures de l'après-midi, pour L'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-neuvième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-huit, la seconde année de Notre règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.